



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement et du logement

L'ESSENTIEL DU PROJET

PNA LYNX

Plan National d'Actions
en faveur du lynx boréal
(*Lynx lynx*)



Rétablir le lynx
dans un état
de conservation favorable
en France

FICHE D'IDENTITÉ

LE LYNX BORÉAL (LYNX LYNX, ORDRE DES CARNIVORES, FAMILLE DES FÉLIDÉS) EST LE PLUS GRAND FÉLIN SAUVAGE PRÉSENT EN EUROPE ET L'UN DES TROIS GRANDS CARNIVORES PRÉSENTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE AVEC L'OURS BRUN ET LE LOUP GRIS.

AUTRES APPELLATIONS

Lynx d'Eurasie, Lynx d'Europe, loup-cervier

ZONE DE RÉPARTITION EN FRANCE

Massif des Alpes, du Jura et des Vosges

HABITAT

Toutes zones de forêts

DESCRIPTION

Fourrure dense de couleur variable avec des tâches plus ou moins marquées, oreilles avec des pinceaux noirs, queue très courte avec un manchon noir

POIDS MOYEN

Mâles 25 kg, femelles 20 kg

LONGUEUR

80 à 130 cm

HAUTEUR AU GARROT

50 à 70 cm

PROIES PRINCIPALES

Chevreaux, chamois, autres mammifères sauvages (renards, lièvres, rongeurs...)

MATURITÉ SEXUELLE

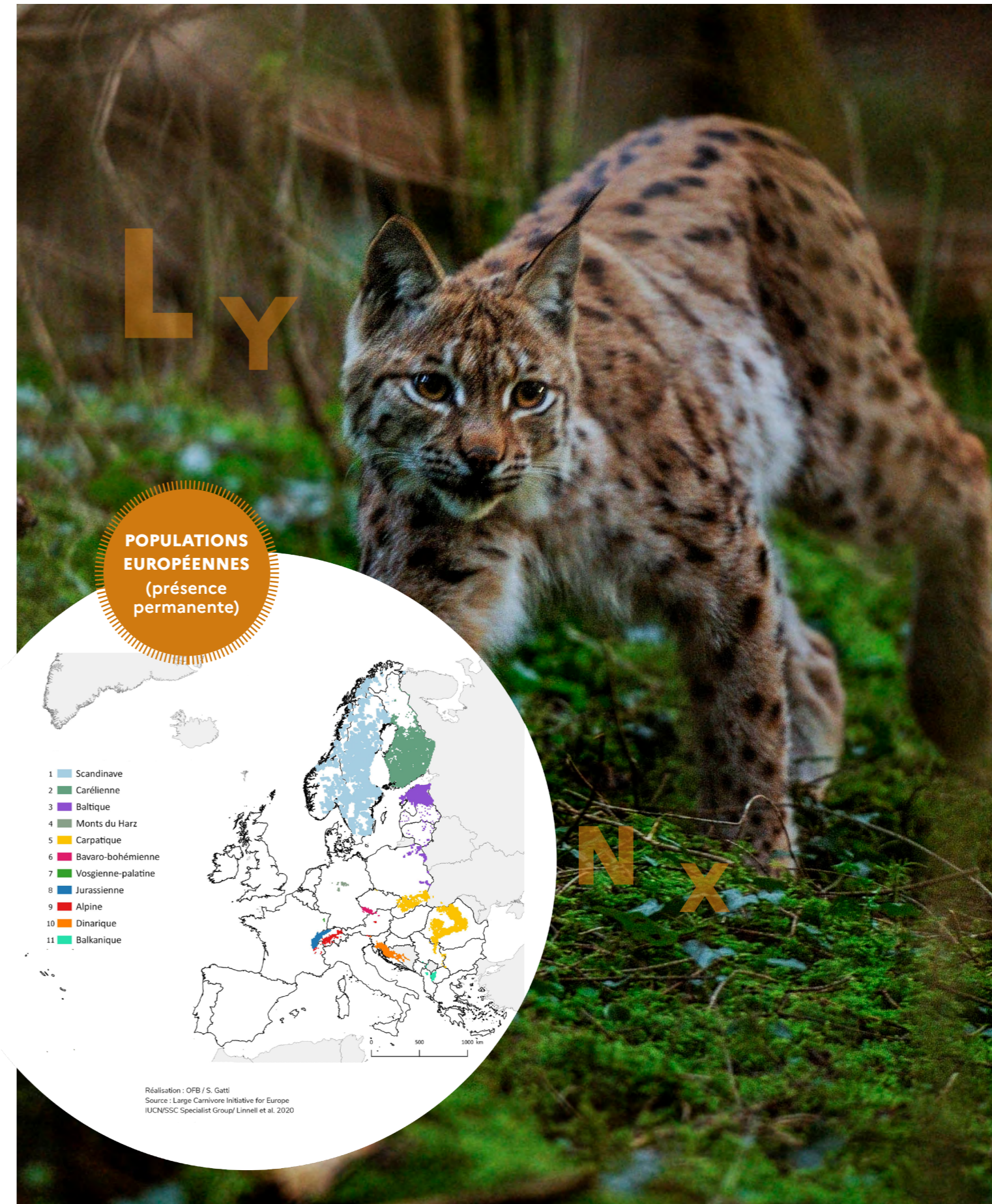
Généralement à 2 ans pour les femelles et 3 ans pour les mâles

REPRODUCTION

Rut en février ou mars, naissances (2 ou 3 chatons) en mai

STATUT UICN

« Préoccupation mineure » au niveau mondial, mais « en danger » sur la Liste rouge en France



POPULATIONS EUROPÉENNES
(présence permanente)

- 1 Scandinave
- 2 Carélienne
- 3 Baltique
- 4 Monts du Harz
- 5 Carpatique
- 6 Bavaro-bohémienne
- 7 Vosgienne-palatine
- 8 Jurassienne
- 9 Alpine
- 10 Dinarique
- 11 Balkanique

Réalisation : OFB / S. Gatti
Source : Large Carnivore Initiative for Europe
IUCN/SSC Specialist Group / Linnell et al. 2020

LES MENACES

Le Lynx boréal a progressivement **disparu du territoire français entre le 17^e et le début du 20^e siècle** suite à la régression des forêts, à la raréfaction de ses proies de prédilection et aux persécutions directes dont il a été la cible.

Son retour en France a débuté dans les années 1970 grâce aux réintroductions initiées en Suisse (1972-1975) et dans le massif des Vosges (1983-1993). Toutefois, si le retour naturel par la Suisse a permis une recolonisation du massif du Jura à partir duquel l'espèce a pu gagner le nord du massif des Alpes, la **régression de son aire de présence régulière dans le massif des Vosges** a conduit à la revoir sa tendance de population, qui est passée de « augmentation » à « diminution » (*Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine, MNHN, 2017*).

L'impact des **collisions routières, des destructions illégales, le manque de connexion entre les populations** constituent des menaces pour sa conservation à long terme de l'espèce.

Enfin, **l'acceptation de l'espèce** auprès d'une partie du monde de la chasse n'est pas acquise et des craintes persistent vis-à-vis de la coexistence avec les activités d'élevage, pouvant localement occasionner des conflits.

Les populations de lynx vivent dans des paysages de plus en plus anthropisés, avec des réseaux d'infrastructures de **transport terrestre en extension** et un **trafic routier en augmentation** constante. Ces infrastructures sont des barrières aux déplacements et à la dispersion mais sont aussi à l'origine de **nombreuses collisions mortelles**. Depuis le retour de l'espèce en France, environ 150 collisions ont été recensées, quasiment toutes fatales, ce qui représente près de 58% des cas de mortalité détectés (*chiffres 1974-2018 compilés dans la base de données du Réseau Loup-Lynx*). **Au cours de la dernière décennie, ce sont en moyenne 7 lynx/an qui sont tués, majoritairement sur les routes, mais aussi sur des voies ferrées (moins de 10 % des collisions).**

La **viabilité génétique d'une population dépend de sa capacité à garder une certaine diversité génétique, garante d'un potentiel évolutif et adaptatif**. Le maintien et le rétablissement de populations de lynx viables sur le plan démographique et génétique nécessitent une **approche à l'échelle de la métapopulation**, avec pour enjeu majeur la connectivité entre massifs. **Dans ce contexte de faible taille des populations sur les différents massifs et de leur relatif isolement, toute augmentation de la mortalité des adultes reproducteurs contribue à accélérer l'appauvrissement de cette diversité génétique.** Les problèmes de **consanguinité** pourraient alors amplifier l'impact de certaines pathologies et remettre en cause la survie à long terme des populations.



LY



Par définition difficile à quantifier, les destructions illégales sont une menace pour les populations de lynx en Europe car elles peuvent limiter l'accroissement, voire conduire au déclin local pour des populations isolées, de petite taille. Ainsi, les destructions illégales ont été la **première cause de mortalité identifiée lors des réintroductions dans le Massif des Vosges**.

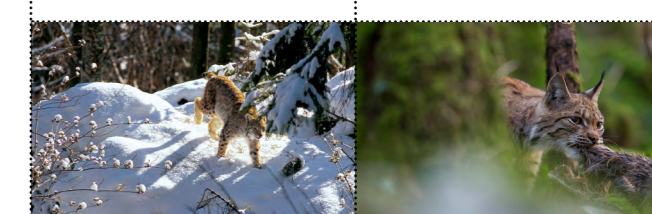
En France, une vingtaine de cas avérés a été recensée depuis le retour du Lynx sur le territoire ce qui représente 10 % des individus retrouvés morts. Toutefois ce chiffre sous-estime la réalité de ces destructions.

L'année 2020 avec trois lynx tués par arme à feu dans les massifs des Vosges et du Jura, illustre la persistance des conflits liés à la coexistence avec le lynx.

Les forêts des massifs des Alpes, du Jura ou des Vosges offrent des habitats favorables aux lynx en termes de qualité, **mais ce sont la taille et la fragmentation de ces habitats qui limitent le développement des populations, la dispersion des individus et freinent la recolonisation de nouveaux territoires**. Les adultes sont capables de traverser des obstacles tels que des routes au sein de leur domaine vital ou en périphérie, mais **les capacités de franchissement des subadultes en dispersion semblent plus limitées**.

La fragmentation des habitats réduit également la connectivité fonctionnelle entre les différents noyaux de population (inter et intra-massifs), essentielle pour maintenir le brassage génétique nécessaire à une viabilité à long terme.

La continuité écologique et les collisions sont des enjeux liés : la gestion de l'habitat dans le cadre de la conservation du lynx implique de maintenir des zones forestières de tailles suffisantes, mais surtout de maintenir, ou de restaurer une connectivité entre ces habitats favorables en réduisant les risques de mortalité par collision.



POURQUOI UN PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) ?

Les menaces qui continuent de peser sur l'espèce ont conduit à classer le lynx parmi les espèces prioritaires pour l'action publique.

Face à cette situation, plusieurs organisations ont engagé des démarches en faveur de l'espèce à l'image du Programme Lynx Massif des Vosges (initié par le CROC) et du Plan d'Actions pour la Conservation du Lynx boréal en France (PNCL) initié par la SFPEM mandatée par le WWF.

Par la suite, en août 2018, **le ministre en charge de l'Écologie a mandaté le préfet de région Bourgogne-Franche-Comté pour coordonner un PNA en faveur du lynx.**

La stratégie à long terme en faveur du Lynx boréal en France se donne pour objectif de **rétablir l'espèce dans un bon état de conservation** sur l'ensemble de son aire de présence actuelle et les nouveaux espaces de colonisation spontanée. La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur des **objectifs progressifs** et le cas échéant différenciés selon les massifs.

UN PREMIER PLAN D'UNE DURÉE DE 5 ANS, QUI VISE :

- l'amélioration de la connaissance de la dynamique de l'espèce sur l'ensemble des massifs où le lynx est présent, en particulier sur le massif alpin, ainsi que sur les zones récentes de recolonisation ;
- sur le massif jurassien et le massif alpin, le maintien/rétablissement d'une dynamique démographique interannuelle positive ;
- sur le massif des Vosges, où le Lynx boréal est en danger critique d'extinction, car ses effectifs sont très faibles, l'enrayement de la dynamique démographique négative, en travaillant prioritairement à l'amélioration de la perception de l'espèce par les acteurs locaux.



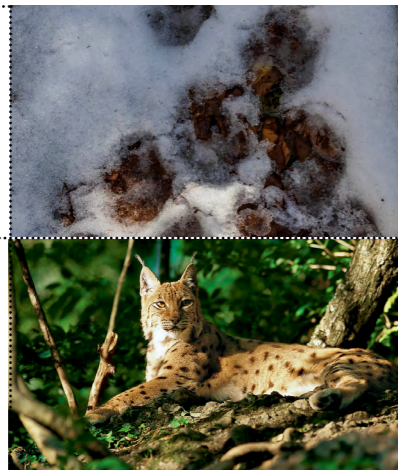
Pour atteindre ces objectifs, une recolonisation naturelle sera privilégiée au cours de ce premier plan. Toutefois, dès le début de la mise en œuvre du PNA, **une expertise collective scientifique et technique sera mobilisée pour définir les conditions de viabilité à terme du lynx sur le territoire.** Elle aura notamment pour objectif d'éclairer les acteurs sur l'opportunité éventuelle de renforcements de population et le cas échéant sur les pré-requis (techniques, réglementaires, sociaux) associés à ce type d'opération. En tout état de cause, l'adhésion des parties sera un préalable indispensable.

LES 14 OBJECTIFS DU PNA

AXE 1

Améliorer les conditions de coexistence avec les activités humaines

- Réduire les conflits avec les activités d'élevage
- Informer, sensibiliser et échanger avec le monde de l'élevage
- Améliorer la coexistence avec les activités cynégétiques et la participation du monde de la chasse à la conservation de l'espèce
- Améliorer la connectivité et les échanges entre les populations de lynx et réduire la mortalité liée aux collisions
- Améliorer l'acceptation de l'espèce grâce à l'appui des sciences sociales
- Étudier l'influence des activités humaines en termes de dérangement sur l'espèce



Animer, coordonner, suivre et évaluer le PNA



AXE 4

Animer le PNA

AXE 2

Réduire les menaces sur la viabilité de l'espèce et lever les freins à son expansion



- Renforcer le suivi de l'évolution des populations de lynx
- Améliorer les connaissances sur la génétique des populations de lynx
- Organiser la surveillance sanitaire et améliorer les connaissances sur l'état de santé des populations de lynx
- Mieux connaître et évaluer la diversité du régime alimentaire du lynx notamment par la prédation sur la faune sauvage et domestique
- Lutter contre la destruction illégale de lynx
- Optimiser le dispositif de prise en charge des lynx en détresse ou en difficulté temporaire et leur réhabilitation

AXE 3

Communiquer, sensibiliser et valoriser



Développer des outils d'information, d'éducation, de sensibilisation sur l'espèce et ses enjeux de conservation

L'ANIMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN



**LA DREAL
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
COORDONNE ET ANIME
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
AVEC L'APPUI DE L'OFB**



LE COMITÉ DE PILOTAGE : État, collectivités territoriales, établissements publics, représentants socio-professionnels, associations de protection de la nature, représentants des gestionnaires d'aires protégées, à représentativité nationale :

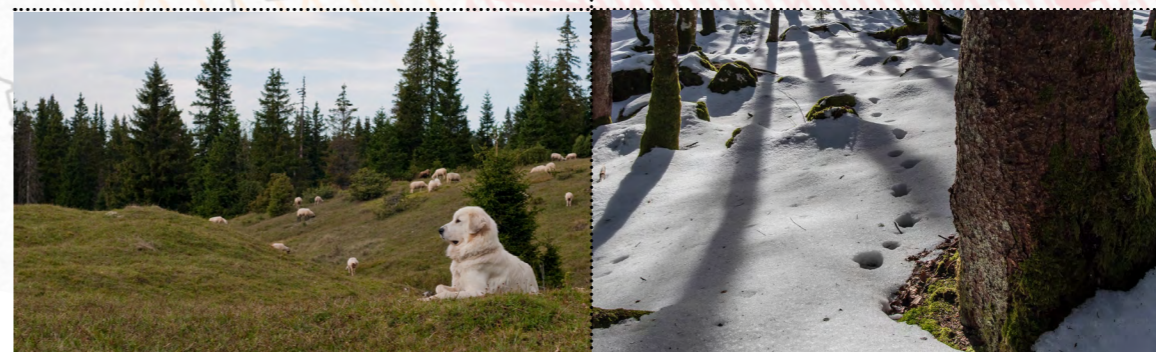
- favorise la concertation entre les parties prenantes,
- propose les orientations stratégiques et les actions prioritaires,
- valide le suivi des actions décidées et les bilans à chaque étape,
- peut saisir le Conseil scientifique.

////////////////////

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE :

14 membres (un président et deux vice-présidents), doté d'un règlement intérieur avec une Charte de déontologie. Formule des recommandations sur les études, les expérimentations scientifiques, les orientations stratégiques du PNA ainsi que toutes les actions autres s'inscrivant dans les objectifs du PNA.

////////////////////



LE COMITÉ DES FINANCEURS appuie les pilotes d'action dans la recherche des financements en identifiant les partenaires financiers potentiels dont les collectivités (Régions et Départements), et en veillant et encourageant à une complémentarité des financements publics sur le PNA.

////////////////////

**TROIS GROUPES TECHNIQUES DE MASSIF :
VOSGES, JURA ET ALPES** réunissent l'ensemble des acteurs des territoires concernés et priorisent les actions du PNA sur leur massif.

////////////////////



ACTEURS ASSOCIÉS AU PNA

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

SFEPM, WWW France, CROC, FERUS, FNE, LPO, ASPAS, APACEFS, KORA, Centre de soin Athenas, OCS, Pôle Grands Prédateurs, SOS Faucon Pèlerin-Lynx, Panthera

LES AIRES PROTÉGÉES

PARCS NATURELS RÉGIONAUX DES BALLONS DES VOSGES, DES VOSGES DU NORD, DU HAUT-JURA ET DE LA CHARTREUSE, RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA HAUTE CHAÎNE DU JURA, *Parc Naturel Régional du Doubs Horloger*

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

CONSEILS RÉGIONAUX, CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

DREALs, DDTs, OFB, CEREMA, ONF, VNF

LES SOCIOS-PROFESSIONNELS

FNO, FNSEA, Confédération Paysanne, Coordination rurale, Jeunes agriculteurs, FNC, FDCs, les Chambres régionales d'Agriculture, ARDAR, CNPF, CRPF, FNCOFOR

ET AUSSI

La Citadelle de Besançon, Le Laboratoire Chrono-Environnement, SNCF réseau, IPRA, IDELE

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Service Biodiversité Eau Patrimoine
5 voie Gisèle Halimi - BP 31269
25005 Besançon Cedex
Tél : 03 39 59 62 00